

Plan National Milieux Humides (PNMH) Groupe thématique Urbanisme

COMPTE RENDU

DU 21 OCTOBRE 2015

Présents	Points abordés
Florent Chappel DHUP Ghislaine Ferrère DEB Valérie Belrose, DRI Florence Thinzilal Association Française des Etablissements publics territoriaux de bassins (AFEPTB) Ludovic Lucas Forum des Marais Atlantiques Laurent Cyrot, DDT Corrèze Isabelle Leulier, Agence d'urbanisme d'Angers Gérôme Carrier, DREAL Rhône Alpes Françoise Gross, Société Rivière Environnement, AFIE Jean-Pierre Thibault, CGEDD Bernard Guézo Cerema Muriel Saulais Cerema	L'objet principal de la réunion porte sur : <ul style="list-style-type: none"> - la présentation des mandats des groupes thématiques - la composition du GT urbanisme - la présentation des actions et le recueil des préconisations - les modalités de suivi et suites à donner

1. Actualités nationales du PNMH

La DEB présente dans un premier temps les actualités relatives au Plan national Milieux humides, à savoir :

- **La candidature du marais Vernier et vallée de la Risle Maritime (Seine-Maritime) au label Ramsar** est en cours d'expertise. Les membres du GNMH ont fait remonter leur avis sur le dossier. En 2016, la labellisation de trois sites sera étudiée : marais et tourbière des vallées de la Somme et de l'Avre, complémentaire de celui de la Baie de Somme ; Étang de Salses-Leucate et zones humides périphériques (Languedoc-Roussillon, départements) ; Marais de Sacy (Picardie).

- **La 12^{ème} conférence des parties prenantes de Ramsar** s'est tenue en juin 2015. Les éléments d'observation de la France sont accessibles dans un document rangé sur l'espace

internet dédié au plan national MH (cf. ci-dessous). A noter en lien avec l'urbanisme, l'élaboration d'une résolution sur le label Ville des zones humides accrédité par la Convention de Ramsar.

- **L'extranet du PNMH** (<http://pnmh.espaces-naturels.fr>)

Il s'agit d'une plateforme de travail du GNMH et des groupes thématiques. Les documents disponibles concernent essentiellement :

- des éléments généraux sur le PNMH (PNMH et anciens PNMH, rapports, composition du GNMH et des GTh,...)

- des éléments de suivi du 3^{ème} Plan : fiches actions, tableau d'avancement, et tous documents liés aux réunions des GTh et du GNMH

Le site Internet présente également des onglets avec des zooms pour suivre actualité et sujets phares.

2. Composition du GTh

Le GT intègre désormais deux nouveaux membres invités :

- la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

- l'Association Française Interprofessionnelle des Écologues (AFIE)

Le renforcement de la représentation des collectivités dans le GT sera étudié d'ici la prochaine réunion du groupe de travail. Il pourrait être proposé d'intégrer l'AMF, l'AITF ou une collectivité lauréate du Grand Prix « Zones humides et urbanisme ».

3. Suivi des actions du GTh urbanisme

Suite à la réunion du 3 mars 2015, les fiche-actions ont été rédigées sur la base des éléments définis lors de la rédaction du 3^{ème} PNMH et en tenant compte des observations émises en séance. La présente réunion se concentre sur des actions dont le contenu est à affiner.

Action 33 : Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides

- Avancement des travaux

Une plaquette synthétique à l'attention des élus est finalisée et publiée.

L'action va désormais s'orienter vers la collecte des documents portant sur « milieux humides et urbanisme » (étape qui pourrait être fait en partenariat Cerema&pôles relais) la mise en place d'une page internet sur le sujet de l'organisation de la diffusion des messages issus de ces documents dans des journées techniques.

Il est préconisé de diffuser les messages sur la prise en compte des milieux humides en milieu urbain dans des guides portant sur des thèmes plus larges.

- Volet CESP

L'AFIE souhaite que la sensibilisation ne soit pas axée seulement sur les collectivités. D'autres cibles sont importantes : urbanistes, bureaux d'études notamment.

Action 34 : Lancer un nouveau « Grand Prix milieux humides et urbanisme »

- Avancement des travaux

La phase de préparation du Grand Prix sera engagée en janvier 2016.

Afin d'assurer le lien entre Grand Prix et label Ville Ramsar, il est proposé d'intégrer une catégorie 'label ville ramsar' dans le concours. Les propositions de la France pour le label Ville Ramsar doivent être établies pour le 31/12/2015, date butoir qui reste à confirmer. Une circulaire est en cours de rédaction sur le label.

- Autres observations

Il est collectivement proposé de présenter le Grand Prix lors de la réunion du GNMH afin d'entraîner l'intérêt des membres à participer par la suite à la communication et au partenariat du concours.

Les possibilités d'ouverture du Grand Prix vers le territoire Outre-mer doivent être analysées. Lors de la première édition, le territoire Outre-mer faisait partie du périmètre mais aucune candidature n'a été relevée, probablement par manque de communication auprès de ce territoire. Il est également mentionné l'absence de candidature du Sud-Est de la France, pourtant riche en milieux humides.

Action 36 : Approfondir la notion de conflits d'usages en zone urbaine et périurbaine

- Avancement des travaux

L'état des lieux bibliographique est en cours de réalisation. Cette première étape permet de définir la notion de conflits d'usages dans les espaces urbain et périurbain et d'en délimiter le périmètre.

La notion de conflits d'usages regroupe les problèmes liés à l'occupation des sols et, pour une occupation donnée, aux utilisations (souvent des divergences d'intérêt). L'AFIE mentionne également les conflits liés à l'identification / la reconnaissance des milieux humides. Cet aspect est bien intégré dans les conflits d'usage liés à l'occupation de l'espace. Ces déficits d'identification favorisent l'absence de prise en compte par les élus lors de la définition de projets d'aménagement.

Le Gt urbain préconise de ne pas se restreindre à une approche négative par le conflit. Cette approche permet de comprendre les facteurs qui président aux tensions mais n'est pas porteuse pour faire évoluer les mentalités et les pratiques. Le CGDD préconise une approche sociale qui favorise la compréhension des origines et mécanisme du conflit ainsi que la gouvernance. Le titre de l'action doit changer afin de mettre en évidence l'orientation prise. Il pourrait devenir par exemple : « Prévenir, dépasser les conflits d'usages sur les milieux humides en zone urbaine et péri-urbaine ».

L'action se poursuivra par une étude sur deux à trois territoires, accompagnée d'entretiens avec les acteurs, pour analyser les origines et mécanismes des conflits. Il s'agit par exemple de comprendre pourquoi certaines situations critiques dégénèrent en conflits alors que d'autres trouvent une solution. Le Cerema met en avant la notion d'anticipation des conflits.

La prévention en amont. Lorsqu' le conflit s'est déclenché, il est ensuite bien plus difficile d'intervenir pour y mettre fin dans de bonnes conditions.

Après ces phases de diagnostic, la finalité de l'action est de créer une boîte à outils à destination des acteurs territoriaux pour désamorcer les conflits potentiels.

Il s'agit notamment de réaliser une note dressant les enseignements et préconisations pour prévenir et éviter les conflits. Le format de la publication sera précisé ultérieurement. L' AFIE préconise différents formats, un pour les professionnels, un autre davantage pour les élus. L'action doit également permettre de cibler les messages à diffuser dans les autres actions du Plan.

Autres observations

- Le GT préconise de montrer que les conflits peuvent être dépassés en définissant des projets de territoires entre acteurs. Il est conseillé d'étudier les conflits aux différentes échelles du projet, de la commune, intercommunalité, du bassin versant, etc., et de préconiser le changement d'échelle dans la gestion des milieux humides.

- L'AFIE cite un exemple de conflit dans le cadre du SRCE de Bordeaux. La préservation des milieux humides a fait l'objet de tensions dans le cadre de cette démarche.

Action 38 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU Intercommunaux

- Avancement des travaux

La DHUP ne pouvant être présente à la réunion, des échanges ont eu lieu en amont. Il est notamment indiqué qu'un guide d'accompagnement sur les PLU/PLUi est en cours d'élaboration, avec une publication prévue pour l'été 2016. Il pourrait être envisagé d'y diffuser des messages sur l'intégration des milieux humides. Par ailleurs, l'attente porte sur l'établissement d'un cadre national (DHUP) afin d'harmoniser les doctrines locales établies notamment par les Dreal. Il s'agit d'éviter une trop grande hétérogénéité dans les pratiques territoriales et d'aider à surmonter les difficultés inhérentes à la prise en compte des milieux dans la planification.

Si la prise en compte des milieux humides dans les Scot, les SDAGE, les SAGE relève davantage du GT Aménagement, la cohérence des approches est à assurer entre PLU/PLUi d'un côté, SCOT & SDAGE de l'autre. L'action 38 est à articuler avec l'action portant sur les SCOT dans le GT Aménagement.

L'action en cours de montage repose pour partie sur l'analyse des doctrines territoriales, notamment celles réalisées par les DDT et DREAL, ainsi que sur le recueil de témoignages d'acteurs territoriaux sur leurs pratiques. La demande de cadrage national pourrait trouver sa réponse à partir de la rédaction d'une note d'enseignements.

- Autres observations

Les membres du GT rappellent que le milieu humide peut être un élément structurant pour un PLUi, abordant à la fois la gestion de l'eau, des risques, la préservation de la biodiversité ...

L'AFIE pose la question du niveau à donner aux études environnementales (exemple faut-il une étude 4 saisons ?). Des préconisations nationales aideraient à améliorer les pratiques. Le GT s'interroge également sur les prescriptions possibles dans les PLU sur les végétaux. Le CGDD ne comprend pas pourquoi on ne peut pas aller plus loin sur ce sujet.

Le Cerema précise que la question des préconisations dans les végétaux s'est déjà posée dans la prévention des incendies de forêts (Sud-Ouest de la France). Un retour d'expérience peut être cherché de ce côté.

4. Présentation des travaux du GT urbanisme dans les autres instances

- **GT « Communication, éducation, sensibilisation, participation » (CESP)**

Sur ce volet, le GT urbain indiquera son orientation vers la collecte des productions & colloques réalisés aux niveaux national et local puis la diffusion des messages via un site internet et l'intervention dans des journées techniques.

- **Réunion du groupe national Milieux humides du 18 décembre**

Lors de la réunion du GNMH, le bilan général du GT urbanisme sera présenté. 3 actions seront décrites plus en détail : l'ouvrage MH et aménagement urbain et la brochure à l'attention des élus ; le Grand Prix Milieux humides et urbanisme ; la prise en compte des MH dans les PLU/PLUi.

5. Perspectives du Gt urbanisme

Les suites de la réunion du GTh urbanisme vont porter sur la définition des fiches-actions. Les membres s'interrogent sur la possibilité de discuter autour des mesures compensatoires dans ce groupe ou si cela relève du GT Aménagement : Une réunion transversale aux deux GT permettrait d'aborder le thème de manière collective. Cette option sera étudiée en 2016.